

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**  
**Au 31 décembre 2018**

**mFinance France**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**  
**Au 31 décembre 2018**

**Sommaire**

**1/ Rapports annuels**

- 1. Rapport de gestion**
- 2. Rapport du président du conseil de surveillance sur l'organisation et les procédures de contrôle interne**

**2/ Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2018**

**3/ Comptes annuels 2018**

- 1. Etats de synthèse des comptes**
  - Bilan actif**
  - Bilan passif**
  - Compte de résultat**
- 2. Annexe**

**4/ Montant des honoraires versés au commissaire aux comptes**

**5/ Attestation du responsable du rapport financier annuel**

## Rapport de gestion

(Exercice social clos de 31 décembre 2018)

Cher Actionnaires,

En application des dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, le présent rapport a été établi pour vous rendre compte de la situation de la Société et de son activité au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice ainsi que le tableau des résultats financiers de la Société aux cours des cinq derniers exercices visé par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Par ailleurs, le commissaire aux comptes vous rendra compte, dans son rapport sur les comptes de l'exercice écoulé, de l'exécution de sa mission.

### **1. Activité de la société**

#### **1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La principale activité de la Société est l'émission d'emprunts obligataires et la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère.

Au cours de l'année écoulé la Société n'a pas procédé à l'émission d'obligations.

Il y a eu deux remboursements d'obligations durant le quatrième trimestre de 2018.

La Société a signé une annexe au contrat de dépôt de Kaucja le 26 septembre 2018 et a reçu les fonds auprès de mBank le 5 octobre 2018 pour le paiement du principal plus les intérêts dus le 8 octobre 2018 en CHF.

La Société a effectué le paiement du capital et de l'intérêt pour le remboursement de l'emprunt de 200 millions de CHF.

La Société a signé une annexe au contrat de dépôt de Kaucja le 7 novembre 2018 et a reçu les fonds auprès de mBank le 4 décembre 2018 pour le paiement du principal plus les intérêts dus le 6 décembre 2018 en CZK.

La Société a effectué le paiement du capital et de l'intérêt pour le remboursement de l'emprunt de 500 millions de CZK.

La Société a payé les intérêts pour les tranches suivantes:

- CHF 2.010.000,00 – 28.03.2018 (CHF 200m Obligations)
- EUR 11.875.000,00 – 03.04.2018 (EUR 500m Obligations)
- EUR 6.990.000,00 – 26.09.2018 (EUR 500m Obligations)
- EUR 10.000.000,00 – 26.11.2018 (EUR 500m Obligations)

Selon l'accord de transfert de prix qui a été convenu et signé par la Société avec l'actionnaire et garant du programme d'émission, mBank SA, au cours de l'année 2016, la Société a reçu une compensation calculée sur l'ensemble des obligations en cours de 272.823,01 EUR le 13 avril 2018.

### **1.2. Analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société**

Les comptes annuels de la société font ressortir une perte de 231.738,06 EUR au 31 décembre 2018 et les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

La Société a effectué une analyse de liquidité pour la restructuration de la comptabilisation des revenus pour faire correspondre les dépenses couvertes pour la Société à la fin de l'année 2018.

La Société suit strictement ses liquidités en préparant le rapport mensuel des liquidités disponibles par rapport aux paiements / sorties attendus.

Il n'y a pas eu d'autres changements importants dans les résultats financiers au cours de l'exercice 2018.

### **1.3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées**

La Société a rempli ses missions statutaires à un niveau satisfaisant.

### **1.4. Activités de la Société en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice et compte tenu de son objet social, la Société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et de développement.

### **1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Il n'y a pas eu d'événements importants après la clôture de l'exercice 2018.

### **1.6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir :**

La Société décidera de la mise à jour annuelle du prospectus EMTN et de toute émission future au premier trimestre de 2019.

## **2. Filiales et participations**

### **2.1. Prise de participation ou de contrôle :**

En application de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société ne possède aucune filiale et n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, le contrôle d'aucune société ayant son siège social en France.

## **2.2. Cession de participation :**

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice.

## **2.3. Sociétés contrôlées :**

La Société ne détient le contrôle d'aucune société.

## **2.4. Actionnariat de la Société :**

Le capital de la Société est détenu à 99.99% par mBank SA.

## **3. Participation des salariés au capital**

Aucun employé ne détient d'actions de la Société.

## **4. Informations sociales et environnementales**

### **4.1. Informations sociales :**

La Société a payé les salaires, contributions sociales et dépenses sociales suivants pour l'année 2018 :

Salaires	EUR 138.420,16
Contributions sociales	EUR 71.771,84
Dépenses sociales	EUR 210.192,00

### **4.2. Informations environnementales :**

L'activité de la Société étant purement financière n'a pas d'impact sur l'environnement.

### **4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :**

La Société est un véhicule créé exclusivement en vue de l'émission d'emprunts obligataires et de la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère. Elle n'a de ce fait aucune relation avec les tiers.

## **5. Résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle**

### **5.1. Présentation des comptes et des résultats :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 272.823,01 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 546.153,31 euros.

Le résultat d'exploitation ressort négatif pour 273.328,61 euros.

Après prise en compte :

- De produits financiers pour 49.663.378,28 euros.
- De charges financières pour 49.621.787,73 euros.

Le résultat courant avant impôt ressort négatif pour 231.738,06 euros.

Enfin, le résultat de l'exercice est négatif pour 231.738,06 euros.

## **5.2. Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance**

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer des informations sur les délais de paiements de leurs fournisseurs et de leurs clients, à charge, pour le commissaire aux comptes d'établir une attestation dans les conditions fixées par la loi.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1 susvisé, l'article D. 441-4 du Code de commerce précise que les sociétés doivent présenter dans leur rapport de gestion la décomposition, à la date de clôture de l'exercice, du solde des factures reçues et des factures émises par date d'échéance.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous le tableau indiquant la décomposition, par date d'échéance, du solde des factures reçues et des factures émises à la clôture l'exercice.

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées HT	3000	0.00	0.00	0	0	3000	0.00	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	1.12%	0	0	0	0	1.12%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0	0	0	0	0	0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues	0					0						
<b>(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours Délais légaux : 30 jours					Délais contractuels : 30 jours Délais légaux : 30 jours						

### 5.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter la perte de l'exercice au compte de report à nouveau.

Compte tenu du résultat négatif de l'exercice pour 231.738,06 euros pour un capital social de 500 000,00 euros, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital.

En conformité des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

### 5.4. Dépenses non déductibles fiscalement

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous précisons que les comptes annuels ne contiennent pas de dépenses et charges non déductibles au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

## 6. Liste des mandats sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire:

- Director, Head of Central Europe, Group Treasury, Commerzbank
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire:
  - Global Head of Debt Capital Markets Bonds, Commerzbank
- Monsieur Karol Prażmo, membre et président du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
  - Administrateur, département trésorerie de mBank S.A.
  - Membre du conseil de surveillance de mLeasing Sp. z.o.o.
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil de surveillance à compter du 9 juin 2017:
  - Chief Economist, mBank S.A.
  - Director, Economic Analysis Department of mBank S.A.
  - Director, Analysis and Investor Relations Department of mBank S.A.
  - Membre du conseil de surveillance de mBOX Sp. z o.o.
  - Membre du conseil de surveillance de Falest Investments S.A.
  - Membre du conseil de surveillance de Feronia S.A.
- Monsieur Paweł Szczepaniak, membre du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
  - Deputy Head, Legal Department of mBank S.A.

## 7. Rémunération des mandataires sociaux

La Société a versé une rémunération aux administrateurs et aux dirigeants au cours de l'exercice écoulé 2017 telle qu'elle a été fixée par le conseil de surveillance comme suit:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Monsieur Karol Prażmo, président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €
- Monsieur Ernest Pytlarczyk Wojciech Chmielewski, vice-président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €

## 8. Décisions à prendre en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce

Par application des dispositions du Code de commerce introduites par la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale, et dans la mesure où le personnel salarié de la



Société ne détient aucune participation dans le capital social, nous sommes tenus de vous soumettre une proposition tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée au personnel salarié, proposition qui devra être renouvelée tous les trois ans aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital de la Société restera inférieure à 3%.

Statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 alinéa 2 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, il vous sera donc proposé de déléguer au directoire les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 15.000 euros par l'émission d'un maximum de 1.500 actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions aux dits salariés et anciens salariés.

Cette délégation serait donnée pour une durée de douze (12) mois à compter du jour de votre décision.

Il vous serait également demandé de déléguer tous pouvoirs au directoire pour mettre en œuvre cette augmentation de capital dans les conditions légales et réglementaires et, notamment, pour :

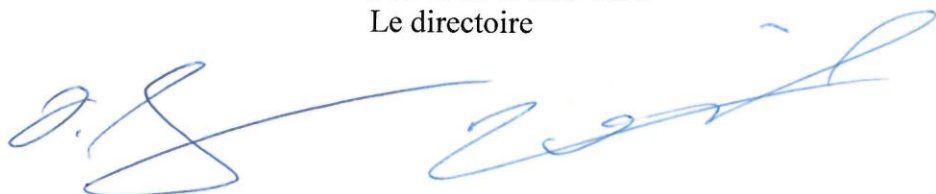
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital,
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions légales,
- fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales,
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que les conditions de leur attribution.

Dans la mesure où la Société ne prévoit pas dans l'immédiat la mise en place d'un système d'actionnariat des salariés, il ne me paraît pas opportun de vous demander de donner une suite favorable à un projet d'augmentation du capital social dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et en conséquence, je vous suggère de rejeter cette proposition.

-ooOoo-

Après vous avoir fait entendre les rapports du commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

Fait le 15 février 2019  
Le directoire



**mFinance France**  
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 500.000 €  
Siège social : 23 rue de la Paix – 3 place de l'Opéra – 75002 Paris  
449 370 584 RCS Paris

## Rapport du Président du conseil de surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Exercice social clos le 31 décembre 2018)

Cher Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, il m'appartient en tant que Président du conseil de surveillance de mFinance France (la « Société ») de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre Société (II), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### **1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Il convient en premier lieu de rappeler que l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015 a décidé de modifier le mode de gestion et d'administration de la société en adoptant la formule à directoire et conseil de surveillance en lieu et place de la formule à conseil d'administration mise en place lors de la constitution de la société. Je vous présenterai donc les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance (1.1.), le compte rendu de l'activité du conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (1.2.), ses travaux préparatoires (1.3.), et enfin l'évaluation de ses membres (1.4.).

#### **1.1 Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance**

##### **Composition du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance est composé de trois membres :

- Monsieur Karol Prażmo, membre et président du conseil, de nationalité polonaise, né le 3 mars 1980 à Białystok (Pologne),
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil, de nationalité polonaise, né le 23 octobre 1978 à Garwolin (Pologne)
- Monsieur Pawel Szczepaniak, de nationalité polonaise, né le 23 août 1981 à Varsovie (Pologne).



Monsieur Karol Prazmo et Monsieur Pawel Szczepaniak ont été nommés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015 pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

Monsieur Ernest Pytlarczyk a été nommé par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017 en remplacement de Monsieur Wojciech Chmielewski, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

### **Fonctionnement du conseil de surveillance**

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de surveillance sont précisées aux articles 17 et 18 des statuts de la Société par les dispositions suivantes :

#### **Article 17 - Conseil de surveillance**

*17.1 Le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) au plus.*

*Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de trois (3) années qui expire lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.*

*Les membres du conseil de surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.*

*17.2 Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.*

*17.3 Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.*

#### **Article 18 - Bureau et délibérations du conseil de surveillance**

*18.1 Le conseil de surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président et un vice-Président qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.*

*Le Président et le vice-Président exercent leurs fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre du conseil. Ils sont rééligibles. Le conseil peut les révoquer à tout moment.*

*Le conseil de surveillance peut nommer un secrétaire, dont il fixe la durée des fonctions. Ce secrétaire peut être choisi en dehors des membres du conseil.*

**18.2** *Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire.*

*Le conseil de surveillance est convoqué par le Président, ou par le Vice-Président en cas d'absence du Président, ou encore sur celle du tiers de ses membres. Les réunions du conseil de surveillance se tiennent soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou à l'étranger, indiqué sur la convocation.*

*La convocation est adressée aux membres du conseil par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, cinq jours au moins avant la date de la réunion. Cette convocation contient l'ordre du jour de la réunion.*

*Tout membre du conseil de surveillance pourra dispenser le conseil de le convoquer à une séance dont il connaîtrait déjà la date. La présence d'un membre du conseil de surveillance ou sa représentation à une réunion vaudra dispense de convocation.*

**18.3** *Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance.*

**18.4** *Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du conseil de surveillance en fonction est nécessaire.*

*Toutefois, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur établi par le conseil de surveillance peut prévoir, pour les décisions qu'il détermine, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur présence effective.*

**18.5** *Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si deux membres seulement assistent à la réunion, les décisions doivent être prises à l'unanimité.*

**18.6** *Les membres du directoire sont convoqués aux séances du conseil de surveillance mais ne disposent que d'une voix consultative.*

**18.7** *Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et par le Secrétaire ou par la majorité des membres présents. Ils sont établis sur un registre spécial tenu au siège social.*

En outre, le conseil, dans sa séance du 16 décembre 2015 a adopté un règlement intérieur venant préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil. Ce règlement intérieur a été modifié le 17 mai 2016.

## 1.2 Compte-rendu de l'activité du conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'une durée de douze mois, le conseil de surveillance s'est réuni cinq fois.

Les réunions du conseil de surveillance ont porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, examen des comptes annuels et approbation du rapport de gestion du directoire sur la situation de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 12 mars 2018 et renouvellement de la décision d'attribution des fonctions du comité d'audit au conseil de surveillance. (*Conseil de surveillance du 26 février 2018*). Monsieur Prażmo et Monsieur Szczepaniak étaient présents.
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, renouvellement du mandat du président du conseil de surveillance, renouvellement du mandat du vice-président du conseil de surveillance, renouvellement du mandat des membres du directoire, renouvellement du mandat du président du directoire, et répartition du montant des jetons de présence. (*Conseil de surveillance du 12 mars 2018*). Monsieur Pytlarczyk et Monsieur Szczepaniak étaient présents.
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, rapport du directoire sur la situation de la Société au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, évaluation des offres soumises par les cabinets d'audit participants et recommandations, et convocation d'une assemblée générale pour nommer le nouveau commissaire aux comptes. (*Conseil de surveillance du 14 juin 2018*). Monsieur Prażmo et Monsieur Szczepaniak étaient présents.
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, rapport semestriel d'activité, et rapport du directoire sur la situation de la Société au cours du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2018. (*Conseil de surveillance du 26 octobre 2018*). Monsieur Prażmo et Monsieur Szczepaniak étaient présents.
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, structure de rémunération de mFinance France SA, et structure du capital de la société (*Conseil de surveillance du 14 décembre 2018*). Monsieur Prażmo et Monsieur Szczepaniak étaient présents.

### **1.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de surveillance**

a) Modalités d'accès des membres du conseil de surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du conseil

Les membres du conseil de surveillance peuvent consulter l'ensemble des documents sociaux à l'adresse du siège social.

b) Organisation et fonctionnement des comités

Il n'y a pas eu de comités particuliers mis en place par le conseil de surveillance.

### **1.4 Evaluation des membres du conseil de surveillance**

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la Société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du Président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le groupe. Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de plusieurs années et d'une véritable compétence dans le secteur de l'activité de financement et de trésorerie.

## **2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE**

### **2.1.- Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ; et
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **2.2.- Organisation générale des procédures de contrôle interne**

Compte tenu de l'activité de la Société, limitée à l'émission d'emprunts obligataires et à la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère, la comptabilité est externalisée et l'ensemble de la documentation financière préparée par un cabinet externe.

### 2.2.1 Processus comptable et financier

Le contrôle interne mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables mensuelles
- une revue régulière avec le prestataire externe des points définis dans des cadres formalisés.

### 2.2.2 Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction générale

Les données comptables et budgétaires mensuelles sont examinées et analysées avec le prestataire externe.

La Société assure, dans le cadre de la direction juridique du groupe et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

## 2.3 Dispositifs de contrôle interne spécifiques aux activités de l'entreprise

### 2.3.1 Assurances

La Société a souscrit à toutes les assurances nécessaires pour protéger les biens, personnes et risques de toutes natures.

### 2.3.2 Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

Elle est élaborée par des prestataires externes sous la supervision du directoire.

## 2.4 Procédures externes de contrôle

### 2.4.1. Commissaire aux Comptes

Il a une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans les rapports du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société.

#### 2.4.2. Prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

### 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3.1 Conventions règlementées

La société n'a pas conclu de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

#### 3.2 Délégations pour augmentation de capital

Néant.

#### 3.3 Liste des mandats sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social Durant l'exercice écoulé:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire à compter du 16 décembre 2015:
  - Director, Head of Central Europe, Group Treasury, Commerzbank, société de droit allemande, société mère du groupe.
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire à compter du 16 décembre 2015:
  - Global Head of Debt Capital Markets Bonds, Commerzbank, société de droit allemande, société mère du groupe.
- Monsieur Karol Prazmo, membre et président du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
  - Administrateur, département trésorerie de mBank S.A., société de droit polonais, société mère de mFinance
  - Membre du conseil de surveillance de mLeasing Sp. z.o.o. société de droit polonais, société sœur de mFinance
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil de surveillance à compter du 6 juin 2017:
  - Chief Economist, mBank S.A.





- Director, Economic Analysis Department of mBank S.A.
  - Director, Analysis and Investor Relations Department of mBank S.A.
  - Membre du conseil de surveillance de mBOX Sp. z o.o., société de droit polonais, société appartenant à mBank S.A.
  - Membre du conseil de surveillance de Falest Investments S.A., société de droit polonais, société appartenant à mBank S.A.
  - Membre du conseil de surveillance de Feronia S.A. , société de droit société de droit polonais, société appartenant à mBank S.A.
- Monsieur Paweł Szczepaniak, membre du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
- Deputy Head, Legal Department of mBank S.A.

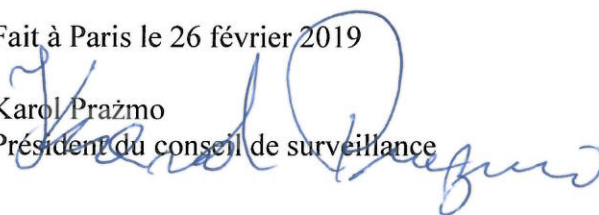
### 3.4 Rémunération des mandataires sociaux

La Société a versé une rémunération fixe aux administrateurs et aux dirigeants au cours de l'exercice écoulé 2018 telle qu'elle a été fixée par le conseil de surveillance comme suit:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Monsieur Karol Prażmo, président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, vice-président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €

Fait à Paris le 26 février 2019

Karol Prażmo  
Président du conseil de surveillance



**mFinance France**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## mFinance France

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société mFinance France,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société mFinance France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société mFinance France par votre assemblée générale du 18 juillet 2018.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la première année de sa mission.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 25 février 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Claire Rochas

# COMPTES ANNUELS

SA M FINANCE FRANCE

23 rue de la Paix  
75002 PARIS

Exercice clos le 31/12/2018

APE : 6420Z

SIRET : 44937058400038

# Sommaire

## 1. Etats de synthèse des comptes

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (suite)	4

## 2. Annexe



**Bilan actif**

	31/12/2018 Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similai				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 687 625 470		1 687 625 470	1 870 536 562
Autres immobilisations financières				
	<b>1 687 625 470</b>		<b>1 687 625 470</b>	<b>1 870 536 562</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	832		832	400
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	28 367		28 367	175 374
Charges constatées d'avance (3)	3 437		3 437	54 350
	<b>32 636</b>		<b>32 636</b>	<b>230 124</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	96 226		96 226	120 283
Primes de remboursement des obligations	3 030 663		3 030 663	4 993 004
Ecart de conversion actif	9 525 556		9 525 556	25 552 288
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 700 310 551</b>		<b>1 700 310 551</b>	<b>1 901 432 261</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			512 950 865	204 430 739
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 482	2 615

**Bilan passif**

	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 094	17 094
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-277 866	12 574
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-231 738	-290 440
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 491</b>	<b>239 229</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		41 824
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>41 824</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 690 621 477	1 875 512 928
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 000	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 991	34 661
Dettes fiscales et sociales	31 380	34 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 690 742 848</b>	<b>1 875 582 282</b>
Ecarts de conversion passif	9 560 212	25 568 926
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 700 310 551</b>	<b>1 901 432 261</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 177 478 037	1 670 910 955
(1) Dont à moins d'un an (a)	513 264 811	204 671 327
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	11 000	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2018 France	31/12/2018 Exportations	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		272 823	272 823	389 722
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>272 823</b>	<b>389 722</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				144 339
Autres produits			2	15
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>272 825</b>	<b>534 076</b>
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			268 141	631 417
Impôts, taxes et versements assimilés			31 761	29 641
Salaires et traitements			138 420	137 329
Charges sociales			71 772	69 873
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 057	24 057
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			12 003	12 006
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>546 153</b>	<b>904 322</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-273 329</b>	<b>-370 247</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			36 385 332	36 856 893
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			41 824	79 159
Différences positives de change			13 236 223	708
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>49 663 378</b>	<b>36 936 760</b>
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 962 341	1 974 492
Intérêts et charges assimilées (4)			34 422 991	34 882 401
Différences négatives de change			13 236 456	61
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>49 621 788</b>	<b>36 856 954</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>41 591</b>	<b>79 807</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-231 738</b>	<b>-290 440</b>

**Compte de résultat (suite)**

	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	49 936 203	37 470 836
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	50 167 941	37 761 276
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-231 738</b>	<b>-290 440</b>
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	36 385 332	36 856 893
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## ANNEXE

Au bilan avant répartition du 31 décembre 2018 dont le total est de € 1 700 310 551 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de € 231 738. Le chiffre d'affaires inclus dans le compte de résultat est de 272 823 €.

### ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a pour activité l'émission d'emprunts obligataires afin de mettre à disposition les fonds empruntés auprès de sa société mère.

### FAITS SIGNIFICATIFS

Le 8 octobre 2018, l'emprunt obligataire de la deuxième tranche CHF a été remboursé pour 200 000 000 CHF de valeur nominale dont 1 033 000 CHF de prime d'émission. Et ce même jour, la société M Finance a été remboursée d'un prêt pour 200 000 000 CHF.

Le 6 décembre 2018, l'emprunt obligataire de la troisième tranche CZK a été remboursé pour 500 000 000 CZK de valeur nominale. Et ce même jour, la société M Finance a été remboursé d'un prêt pour 500 000 000 CZK.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres de la société sont encore inférieurs à la moitié du capital social.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au plan comptable général défini par le règlement ANC N°2016-07 et en application du Code de Commerce, articles L123-12 à L123-24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## ANNEXE

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a décidé, depuis l'exercice clôturant au 31 décembre 2017, de prendre l'option de l'étalement des frais d'émission d'emprunt, désormais amortis sur la durée de l'emprunt. Cette option est prise pour une durée de deux ans et ce pour tous les nouveaux emprunts. Ces frais étaient auparavant comptabilisés en charges pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

### 1. Opérations en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères à la clôture des comptes sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change au 31 décembre 2018.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste "écart de conversion".

En cas de pertes latentes, une provision pour perte de change est constituée.

Au 31 décembre 2018, les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 9 525 556€ et 9 560 212 €.

Une provision pour risque de change a été constatée lorsque l'écart de conversion actif est supérieur à l'écart de conversion passif. En effet, il a été considéré que s'agissant d'opérations symétriques (emprunt et mise à disposition de fonds pour le même montant, la même devise et la même échéance), le risque de perte de change figurant en écart de conversion actif était couvert par le gain de change en écart de conversion passif.

Au 31 décembre 2018, aucune provision pour risque de change n'est constatée

## ANNEXE

### 2. Notion de résultat courant

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant.

### 3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 24 000 € et sont uniquement liés à la mission de contrôle légal des comptes de la société.

### 4. Prêts

Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2018, les intérêts courus relatifs aux conventions de prêt conclues avec la société mBank S.A. s'élèvent à :

- prêt EUR conclu en avril 2014 : 8 946 918 €,
- prêt EUR conclu en novembre 2014 : 986 301 €,
- prêt EUR conclu en septembre 2016 : 1 857 616 €,
- prêt CHF conclu en mars 2017 : 1 352 605 €.

### 5. Prime de remboursement

La prime de remboursement est amortie par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt quelque soit la cadence de remboursement.

Au 31 décembre 2018, les amortissements constatés sur les primes de remboursement s'élèvent :

- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en avril 2014 : 3 712 425 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en novembre 2014 : 2 567 499 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en septembre 2016 : 708 048 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire CHF conclu en mars 2017 : 199 379 €.

## ANNEXE

### 6. Obligations

#### Emprunt CHF

La société a contracté au cours de l'exercice 2013 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 200 000 000 CHF valorisée à la date de remboursement à 174 932 214 € ;
- Prix d'émission : 198 967 000 CHF valorisée à la date de remboursement à 174 028 689 € ;
- Prime de remboursement : 1 033 000 CHF soit 840 931 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2,50 % ;
- Date d'émission : 8 octobre 2013 ;
- Durée : jusqu'au 8 octobre 2018 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2018, l'emprunt est intégralement remboursé.

#### Emprunt CZK

La société a contracté au cours de l'exercice 2013 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 CZK valorisée à la date de remboursement à 19 312 476 € ;
- Prix d'émission : 500 000 000 CZK valorisée à la date de remboursement à 19 312 476 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2,32 % ;
- Date d'émission : 6 décembre 2013 ;
- Durée : jusqu'au 6 décembre 2018 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine ;
- Aucune prime d'émission n'a été contractualisée.

Au 31 décembre 2018, l'emprunt est intégralement remboursé.



## ANNEXE

### Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2014 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 496 095 000 € ;
- Prime de remboursement : 3 905 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2,375 % ;
- Date d'émission : 1er avril 2014 ;
- Durée : jusqu'au 1er avril 2019 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2018, les intérêts courus s'élèvent à 8 946 918 €.

### Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2014 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 495 615 000 € ;
- Prime de remboursement : 4 385 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2 % ;
- Date d'émission : 26 novembre 2014 ;
- Durée : jusqu'au 26 novembre 2021 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2018, les intérêts courus s'élèvent à 986 301 €.

## ANNEXE

### Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2016 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 498 750 000 € ;
- Prime de remboursement : 1 250 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 1.398 % ;
- Date d'émission : 26 septembre 2016 ;
- Durée : jusqu'au 26 septembre 2020 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2018, les intérêts courus s'élèvent à 1 857 616 €.

### Emprunt CHF

La société a contracté au cours de l'exercice 2017 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 200 000 000 CHF valorisé à la date de clôture à 177 478 038 € ;
- Prix d'émission : 199 275 000 CHF valorisé à la date de clôture à 176 834 679 € ;
- Prime de remboursement : 725 000 CHF soit 678 014 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 1,005 % ;
- Date d'émission : 28 mars 2017 ;
- Durée : jusqu'au 28 mars 2023 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2018, les intérêts courus s'élèvent à 1 352 605 €.

## ANNEXE

### 7. Dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le solde des dettes fournisseurs s'élève à 3000 €, la facture est non échue.

### 8. Constitution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires jusqu'à fin 2015 était constitué de la marge réalisée sur les refacturations des coûts supportés par MFINANCE à MBANK S.A dans le cadre de la mise à disposition des prêts.

Au 1er janvier 2016, un nouveau contrat de refacturation a été conclu. Le montant facturé est désormais déterminé sur la base d'un pourcentage fixe de la valeur nominale de l'emprunt.

Au 31 décembre 2018, le montant total refacturé à MBANK S.A s'élève à 272 823 €.

### 9. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

**ANNEXE****10. Tableau de financement****Tableau de financement (en €)**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Résultat net	(231 738)	(290 440)
Provisions et Amortissements	1 920 517	1 895 332
Capacité d'autofinancement	1 688 779	1 604 892
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 870 592)	(2 192 494)
Augmentation de capital		
<b>Flux de trésorerie des opérations d'exploitation</b>	<b>(158 007)</b>	<b>(587 601)</b>
Disponibilités au 1er janvier	175 374	762 974
Disponibilités au 30 juin		
Disponibilités au 31 décembre	17 367	175 374
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(158 007)</b>	<b>(587 601)</b>

**IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
<b>CADRE A</b>			
Immobilisations incorporelles			
<b>Frais d'établissement et de développement (I)</b>			
<b>Autres postes d'immos incorporelles (II)</b>			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. construct			
Installations tech., matériel et outillage indus			
Installations générales, agenc. et aménag. div			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalen			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 870 536 562		36 385 332
<b>Total IV</b>	<b>1 870 536 562</b>		<b>36 385 332</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>1 870 536 562</b>		<b>36 385 332</b>

## IMMOBILISATIONS

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
<b>CADRE B</b>				
Immobilisations incorporelles				
<b>Frais d'établissement et de développ. (I)</b>				
<b>Autres postes d'immos incorporelles (II)</b>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. géné. agenc., aménag., constr.				
Instal. tech., matériel et outillage industrie				
Instal. générales, agencemts et aménag. di				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info. mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>				
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières		219 296 423	1 687 625 470	1 687 625 470
<b>Total IV</b>		<b>219 296 423</b>	<b>1 687 625 470</b>	<b>1 687 625 470</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>219 296 423</b>	<b>1 687 625 470</b>	<b>1 687 625 470</b>

## AMORTISSEMENTS

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
<b>Frais d'établissement et de dévelop. (I)</b>				
<b>Autres immobilisations incorporelles (II)</b>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagement				
Install. techniques, matériel et outillage in				
Install. générales, agencements et aménag				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique , mobi				
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>				

	Dot. diff. de durée	Dot. mode dégressif	Dot. am. fisc. exc.	Rep. diff. de durée	Rep. mode dégressif	Rep. am. fisc. exc.	Mouv. net am. fin ex.
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement/dév. (I)							
Autres immo. incorp. (II)							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Install. générales, agenc. et aménag.							
Install. techniques, matériel et outilla							
Install. générales, agenc. et aménag.							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique ,							
Emballages récupérables et divers							
<b>Total III</b>							
Frais S/titres participation (IV)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+I)</b>							

	Mt. net début d'ex.	Augmentation	Dot ex. aux amort.	Mt. net fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler	120 283		24 057	96 226
Prime de remboursement des obligations	4 993 004		1 962 341	3 030 663

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN**

	Montant au début d'ex.	Augmentations Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers, pétro				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour Implantation à l'étranger av. 0				
Provisions fiscales pour Implantation à l'étranger ap. 0				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	41 824		41 824	
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>Total II</b>	<b>41 824</b>		<b>41 824</b>	
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
<b>Total III</b>				
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>41 824</b>		<b>41 824</b>	
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières			41 824	
Dotations et reprises exceptionnelles				



**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	De l'actif immobilisé			
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 687 625 470	512 950 865	1 174 674 606
	Autres immobilisations financières			
	De l'actif circulant :			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés (2)			
	Fournisseurs débiteurs et débiteurs divers	832	832	
	Charges constatées d'avance	3 437	955	2 482
	<b>Total</b>	<b>1 687 629 739</b>	<b>512 952 652</b>	<b>1 174 677 088</b>
	(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
	(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	194 244 689		
	(2) Prêts et avances consenties aux associés			

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	1 690 621 477	513 143 440	1 177 478 037	
	Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit : (1)				
	– à 1 an maximum à l'origine	11 000	11 000		
	– à plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	78 991	78 991		
	Personnel et comptes rattachés	3 721	3 721		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 966	21 966		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 693	5 693		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	<b>Total</b>	<b>1 690 742 848</b>	<b>513 264 811</b>	<b>1 177 478 037</b>	
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	194 244 689			
	(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés				

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
27683900 – DEPO ACCR. INT S3 T1 CZK		31 547
27684000 – DEPO ACCR. INT S2 T1 CHF		985 112
27684600 – DEP ACCR.INTEREST S4 T1 EUR	8 946 918	8 946 918
27684700 – DEP ACCR.INTEREST S5 T1 EUR	986 301	986 301
27684800 – DEP ACCR. INTEREST S6 T1 EUR	1 857 616	1 857 616
27684900 – DEP ACCR. INTEREST S7 T1 CHF	1 352 604	1 302 555
27685100 – CAP PREMIUM S2 T1 CHF		711 521
27685200 – CAP PREMIUM S4 T1 EUR	3 712 425	2 931 425
27685300 – CAP PREMIUM S5T1 EUR	2 567 499	1 941 070
27685400 – CAP PREMIUM S6T1 EUR	708 048	395 548
27685500 – CAP PREMIUM S7T1 CHF	199 379	86 377
	20 330 791	20 175 991
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
<b>Total général</b>	<b>20 330 791</b>	<b>20 175 991</b>

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
16883500 – ACCR INT NOTES S2 T1 CHF		985 112
16883600 – ACCR INT NOTES S3 T1 CZK		31 547
16883700 – ACCR INT NOTES S4 T1 EUR	8 946 918	8 946 918
16883800 – ACCR INT NOTES S5 T1 EUR	986 301	986 301
16883900 – ACCR INT NOTES S6 T1 EUR	1 857 616	1 857 616
16883901 – ACCR INT NOTES S7 T1 EUR	1 352 604	1 302 555
	13 143 440	14 110 050
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40824000 – CPS ACCRUED FEES	13 480	13 040
40825000 – PWC ACCRUED FEES	24 000	4 080
40826000 – ADVISORS ACCRUED FEES	3 430	
40828000 – RENT ACCRUED FEES	35 081	17 541
	75 991	34 661
Dettes fiscales et sociales		
42820000 – HOLIDAY VACATION ACCRUAL	3 721	1 752
43820000 – SOC. CONTRIB. HOLIDAY VAC. ACCRUAL	1 675	788
44865000 – CET/CVAE	2 550	9 160
44866000 – TAXES SUR SALAIRES	1 110	554
44867000 – RETENUE SOURCE	360	367
44868000 – FPC	748	748
44869000 – TAXE APPRENTISSAGE	925	925
	11 089	14 295
Autres dettes		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 230 520</b>	<b>14 159 005</b>

**DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Charges constatées d'avance		
48612000 – CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	3 437	54 350
	3 437	54 350
<b>Total général</b>	<b>3 437</b>	<b>54 350</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Différentes catégories	Valeur au début d'exercice	nominale en fin d'exercice	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions	10,00	10,00	50 000	0	0	50 000

**EFFECTIF MOYEN**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>1</b>	

**TABLEAU DES ECARTS DE CONVERSION**

	Montant
Ecart de conversion actif	9 525 556
Ecart de conversion passif	-9 560 212
<b>TOTAL</b>	<b>-34 656</b>

Les écarts de conversion Actif correspondent au prêt en CHF (9 525 557 €).

Les écarts de conversion Passif correspondent à l'emprunt en CHF (9 560 212 €).



**Variation Capitaux propres**

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	500 000				500 000
Primes d'émission Ecart de réévaluation					
Réserve légale	17 094				17 094
Réserves générales Réserves réglementées					
Report à Nouveau	12 574	-290 440	-290 440		-277 866
Résultat de l'exercice	-290 440	290 440	-231 738	-290 440	-231 738
Dividendes					
Subvention d'investissement Provisions réglementées					
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>239 229</b>		<b>-522 178</b>	<b>-290 440</b>	<b>7 491</b>

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****Identité de la société mère consolidant les comptes de la société**

Dénomination sociale : M BANK S.A

Forme : SA

Au capital de : 169 015 724 PLN

Adresse du siège social :

Senatorska 18, 00-950 VARSOVIE POLOGNE

**mFinance France****MONTANT DES HONORAIRES  
VERSEES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 24 227 € et sont uniquement liés à la mission de contrôle légal des comptes de la société. Ce montant comprend une provision de 24 000 € relative aux honoraires ERNST & YOUNG et Autres conformément à la lettre de mission.

**mFinance France**

**ATTESTATION DU RESPONSABLE  
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion contenu dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris le 19 Mars 2019  
Oliver Koepke  
Président du Directoire

